

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1930 - 29 juillet 2005 - prix : 1 €

Les mesures antiouvrières
du gouvernement et du patronat

**Ils ne perdent
rien pour
attendre !**

**Travailleurs,
chômeurs, Rmistes,
une seule
classe
ouvrière**
p.5

Famine au Niger, sida
**Le capitalisme
et sa logique
barbare**
p.4 et 12

**Le tour
de France
des militants
de Lutte Ouvrière**
p.2

Dans les entreprises

Pas de trêve d'été

p. 9, 10 et 11



Sommaire

Leur société

- p. 4**
- Sida et industrie pharmaceutique
 - L'obésité des riches rapporte plus que le sida des pauvres
- p. 5**
- Attaques contre les Rmistes et les chômeurs
 - Villepin et le chômage des jeunes
- p. 6/7**
- Non au contrat « nouvelle embauche »
 - L'augmentation du smic : dérisoire
 - L'allocation de rentrée scolaire : loin du compte
 - Logement social : un manque criant
 - Le gel des crédits pour l'accueil des étrangers
 - Une aggravation des conditions de naturalisation
- p. 8**
- Lundi de Pentecôte : non au travail gratuit
 - Samaritaine : LVMH peut payer
 - Sedac (Bouches-du-Rhône) : colère des ouvriers agricoles
 - Meccano (Calais)
- p. 9**
- Sediver - Saint-Yorre (Allier)
 - Allier : fermeture de services publics
 - Eau et agriculture en Charente
 - Tout va bien pour les grandes fortunes

Tribune

- p. 4**
- Le nouvel habeas corpus : présomption de culpabilité

Dans les entreprises

- p. 10**
- Sanmina - Châteaudun (Eure-et-Loir)
 - France-Télécom - Aubagne (Bouches-du-Rhône)
 - Danone
 - Alma Concept - Région de Sochaux
 - Hôpital de Saint-Calais (Sarthe)
- p. 11**
- Alstom-Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire)
 - Aéroport de Roissy
 - SA Joël Marie (Calvados)

Dans le monde

- p. 12**
- Charm el-Elkekh : un carnage qui sert surtout le pouvoir
 - Charter européen pour l'expulsion de sans-papiers
 - La famine au Niger

Pendant l'été, le tour de France des militants de Lutte Ouvrière

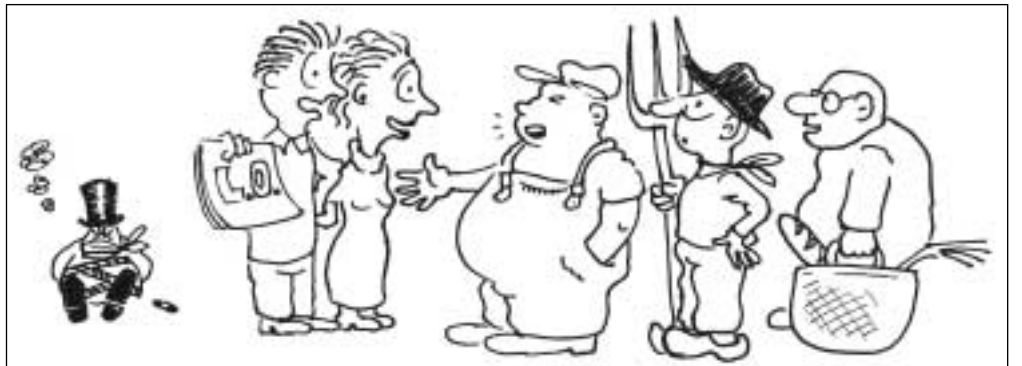
En juillet et août, les militantes et les militants de Lutte Ouvrière parcourent les différentes régions pour engager la discussion avec la population ouvrière.

Bien des travailleurs sont choqués par les nouveaux contrats prévus à la rentrée, avec une période d'essai de deux ans. Et cela d'autant plus que les petits contrats à répétition et la précarité sont déjà le lot d'une bonne partie de ceux que nous rencontrons, jeunes et moins jeunes. Le sentiment est partout présent que les patrons se croient tout permis, qu'ils profitent du poids du chômage pour imposer des conditions de travail qui ne sont pas acceptables.

Mais certains expriment aussi l'idée que cela ne peut plus durer, parlent de la nécessité d'un nouveau juin 36, d'un nouveau mai 68. Et il est vrai que la situation actuelle n'est ni acceptable, ni fatale.

Comment faire pour que la classe ouvrière retrouve confiance en sa force ? Comment peut-elle à son tour imposer sa loi aux patrons, parvenir à se faire craindre de lui ? Comment faire en sorte que, dans une société qui peut produire de tout en abondance, une grande partie de la population ne soit pas comme aujourd'hui laissée au bord du chemin ? Quelles sont les perspectives pour le monde du travail face au patronat et au gouvernement ?

C'est de tout cela que nous continuerons à discuter, dans les semaines qui viennent, là où nous ferons étape.



Les villes étapes

Bretagne

Vendredi 29 juillet : Guingamp (Côtes-d'Armor)
Samedi 30 juillet : Morlaix (Côtes-d'Armor)

Eure-et-Loir, Sarthe, Orne

Vendredi 29 juillet : Alençon (Orne)
Samedi 30 juillet : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)

Nord

Vendredi 29 juillet : Comines
Samedi 30 juillet : Roubaix

Puy-de-Dôme

Vendredi 29 juillet : Decize (Nièvre)
Samedi 30 juillet : La Charité, La Machine (Nièvre)

Vosges

Vendredi 29 juillet : Épinal
Samedi 30 juillet : Charmes

Étang-de-Berre

Vendredi 29 juillet : Château-neuf-lès-Martigues (Bouches-du-Rhône)
Samedi 30 juillet : Berre-l'Étang (Bouches-du-Rhône)
Lundi 1er août : Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône)
Mardi 2 août : Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)

Mercredi 3 août : Vitrolles (Bouches-du-Rhône)

Jeudi 4 août : Istres (Bouches-du-Rhône)
Vendredi 5 août : Martigues (Bouches-du-Rhône)
Samedi 6 août : Gardanne (Bouches-du-Rhône)

Vallée du Rhône, Loire

Vendredi 29 juillet : Romans-sur-Isère (Drôme)
Samedi 30 juillet : Annonay (Ardeche)
Lundi 1er août : Fleurs (Loire)
Mardi 2 août : Roanne (Loire)
Mercredi 3 août : Firminy (Loire)
Jeudi 4 août : Saint-Chamond (Loire)
Vendredi 5 août : Rive-de-Gier (Loire)
Samedi 6 août : Saint-Étienne, Quartier Bellevue (Loire)

Pas-de-Calais

Vendredi 29 juillet : Longuenesse
Samedi 30 juillet : Lillers
Lundi 1er août : Sallaumines
Mardi 2 août : Mazingarbe, Grenay
Mercredi 3 août : Houdain, Bruay-la-Buissière
Jeudi 4 août : Avion
Vendredi 5 août : Hénin-Beaumont, Courrières
Samedi 6 août : Lens

Normandie

Lundi 1er août : Le Havre

(Seine-Maritime)

Mardi 2 août : Harfleur (Seine-Maritime)
Mercredi 3 août : Lillebonne (Seine-Maritime)
Jeudi 4 août : Bolbec (Seine-Maritime)
Vendredi 5 août : Gonfreville-l'Orcher (Seine-Maritime)
Samedi 6 août : Le Havre et Fécamp (Seine-Maritime)

Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Jura

Lundi 1er août : Louhans (Saône-et-Loire) - Place de la Charité
Mardi 2 août : Tournus (Saône-et-Loire)
Mercredi 3 août : Mâcon (Saône-et-Loire)
Jeudi 4 août : Lons-le-Saunier (Jura)
Vendredi 5 août : Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) - Place de Beaune
Samedi 6 août : Seurre (Côte-d'Or)

Tarn-Aveyron

Mardi 2 août : Gaillac (Tarn)
Mercredi 3 août : Lavaur (Tarn)
Jeudi 4 août : Saint-Juery (Tarn), Villefranche-de-Rouergue (Aveyron)
Vendredi 5 août : Onet-le-Château (Aveyron)
Samedi 6 août : Albi, Castres (Tarn)



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulwicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
 Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Ci-joint la somme de :
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 25 juillet

Ils ne perdent rien pour attendre !



Le gouvernement commence à rendre publics les projets de décrets par lesquels il se prépare à prendre de nouvelles mesures antiouvrières.

Celles-ci s'attaquent aux chômeurs. Le gouvernement a le culot de parler de lutte contre le chômage alors que le projet de décret n'est dirigé que contre les chômeurs ! Il multiplie et codifie les sanctions contre les chômeurs qui refuseraient un emploi

même s'il s'agit d'un travail dont personne ne voudrait et à un salaire de misère. Et même s'ils devraient quitter leur ville et leur logement pour se loger à n'importe quel prix dans n'importe quelles conditions.

Supprimer l'allocation chômage des chômeurs accusés de ne pas rechercher de travail n'est pas une nouveauté. Mais pour le Medef, l'ANPE n'applique pas suffisamment cette sanction car elle est trop lourde. Pour la faciliter, il y aura une échelle : moins 20 % de l'allocation après un premier refus d'emploi « sans motif légitime », 50 % pour un deuxième, puis la suppression totale de l'allocation chômage. L'absence « d'actes positifs de recherche d'emploi » sera sanctionnée par une suppression provisoire, puis définitive. Mais qui jugera et est-ce que l'ANPE offre vraiment des emplois ?

Le patronat et ses laquais politiques brandissent un nombre d'emplois qui ne trouveraient pas preneurs, 200 ou 300 000, paraît-il, dans l'hôtellerie ou le bâtiment. Si ces offres d'emplois ne sont pas satisfaites, c'est que les salaires sont dérisoires avec des conditions de travail inacceptables. Même des journalistes maghrébins qu'on a fait venir le temps d'une récolte de fruits ont dû récemment se mettre en grève pour obtenir des vêtements de travail et des protections contre les insecticides toxiques.

Mais, quand bien même toutes ces offres d'emplois trouveraient preneurs, elles ne représentent qu'une petite fraction des trois millions de chômeurs totaux et presque autant de précaires en chô-

mage déguisé. Même en dépensant une fortune en timbres et en journaux pour lire des annonces, comment trouver un emploi qui n'existe pas ?

C'est une véritable campagne qui est menée contre ce que les ministres appellent « l'assistanat ». Les chômeurs ne demandent pourtant pas l'assistance mais un travail normalement payé. Mais le gouvernement préfère crier haro sur les chômeurs qu'obliger le patronat à ne pas licencier, quitte à répartir le travail entre tous.

Cette campagne vise aussi tous les travailleurs qui sont tous des chômeurs en puissance. Faire pression sur les chômeurs pour qu'ils acceptent n'importe quel travail, à n'importe quelles conditions, c'est pousser vers le bas l'ensemble des salaires.

C'est le patronat, c'est l'économie capitaliste inhumaine, sinon stupide, qui sont responsables du chômage. Mais les porte-parole politiques du patronat cherchent à convaincre l'opinion publique que les travailleurs qui ont un emploi sont des privilégiés et que ceux qui n'en ont pas sont des assistés. Les travailleurs ne doivent pas être dupés par cette propagande pro-patronale.

Parmi les directions syndicales, il s'en est pourtant trouvé pour affirmer que ce projet de décret est moins pire que ce qu'elles craignaient. Et ces gens-là se posent pourtant en défenseurs du monde du travail !

Mais si le gouvernement n'exécute pas d'un seul coup les volontés du Medef, c'est qu'il connaît l'étendue du mécontentement du monde du travail. Et qu'il sait qu'il y a un risque d'explosion sociale. Cette prudence, toute politique, d'un gouvernement à la botte du patronat, comme tous les autres, montre la seule voie pour arrêter les coups portés aux travailleurs.

Ceux qui dirigent l'économie et l'État et qui les dirigent de façon si injuste, si inhumaine, si contraire aux intérêts de la population, ne reculeront que sous la menace d'une explosion sociale. Leur crainte est un espoir pour les travailleurs.

Arlette LAGUILLER

• Contrôle des arrêts de travail

Efficace... pour soigner la santé des profits

Dans un communiqué du jeudi 21 juillet, le ministère de la Santé a réitéré sa volonté de contrôler davantage les arrêts de travail. Les arrêts de travail de longue durée, supérieurs à 60 jours, et non plus de 90 jours comme en 2004, feront « l'objet d'un contrôle systématique (...) et les arrêts de courte durée d'un contrôle aléatoire. » Au premier semestre 2005, 250 000 contrôles d'arrêts de longue durée auraient été opérés. En ce qui concerne les arrêts de travail de courte durée, l'objectif serait d'en contrôler 220 000 en 2005 contre 187 000 en 2004.

Depuis 2004, un peu plus de pouvoir a été donné aux

patrons en la matière. En effet, le médecin contrôleur envoyé par le patron pour opérer une contre-visite peut désormais, s'il juge l'arrêt non justifié, non seulement bloquer le complément patronal, comme c'était déjà le cas auparavant, mais aussi permettre la suppression de l'indemnité journalière de la Sécurité sociale. La Caisse d'assurance maladie est désormais tenue de prendre en compte les rapports des médecins-contrôleurs patronaux (qui font plus souvent fonction de « contrôleurs patronaux » que de « médecins »). La CNAM est tenue de convoquer les salariés que ceux-ci dési-

gnent comme étant « en défaut » et de suspendre immédiatement leurs indemnités journalières si le travailleur ne se présente pas.

La pression exercée par les patrons sur les salariés malades est par conséquent renforcée. Dans bien des entreprises, des travailleurs, craignant de perdre toute indemnité, craignant de se voir convoquer par leur patron et d'encourir une sanction, voire le licenciement, se sentent contraints de reprendre leur travail alors que leur état de santé ne devrait pas le permettre. Ainsi dans bien des entreprises, des salariés atteints par exemple de mal de dos ou

de graves tendinites retournent malgré tout au travail et aggravent de ce fait leur état de santé.

Le gouvernement, et le patronat derrière lui, justifie ces mesures toujours de la même façon : les dépenses engendrées par les arrêts maladie seraient trop importantes : l'indemnisation des 250 millions de journées d'arrêts maladie a coûté 5,7 milliards d'euros en 2004. Ils prétendent qu'il n'y aurait plus assez de sous et que ce serait, en partie, la faute des salariés fraudeurs. Selon la Caisse nationale d'assurance maladie, 6 % de ces arrêts seraient injustifiés. Injustifiés ? Cela reste à voir bien sûr car, par exemple, un salarié qui n'en peut

plus et à qui son médecin prescrit du repos devrait être tout à fait en droit de se reposer. Mais de toute façon cela fait au moins 94 % des arrêts, et donc 94 % des 5,7 milliards d'euros de dépenses, qui sont totalement justifiés, même si l'on s'en tient aux critères gouvernementaux.

Mais il n'est pas étonnant qu'un gouvernement qui se préoccupe surtout de soigner la santé des profits des patrons, en continuant à leur offrir exonérations et subventions sur les fonds publics, fasse peu de cas de celle des travailleurs.

Aline RETESSE

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Le nouvel habeas corpus : présomption de culpabilité

Dans le jargon policier, politicien ou médiatique, on appelle ça une « bavure ». Jean Charles Menezes était un électricien brésilien installé à Londres depuis cinq ans. Pour s'en sortir il cumulait ce travail avec celui d'aide cuisinier dans le quartier de Charing Cross. Il a été abattu par les forces spéciales du SO19 dans le métro à la station Stockwell. Tout semble indiquer qu'il était déjà immobilisé, ventre à terre, quand il a reçu les balles mortelles en pleine tête. Quel était le crime de cet homme de 27 ans ? Avoir porté un manteau d'hiver trop ample, comme on nous l'a dit ? D'avoir eu peur, lui le travailleur immigré, de policiers en civil qui le suivaient depuis une demi-heure.

Les policiers se sont trompés. Après pas mal d'atermoiements, ils le reconnaissent. Mais ils se sentent couverts par la nouvelle procédure anti-terroriste et le feu vert donné pour l'exécution sans sommation de tout suspect qui pourrait constituer une menace à leurs yeux. En revanche, dans le climat qui doit régner aujourd'hui à Londres et en Grande-Bretagne, avec des policiers qui ont reçu justification par avance de tout usage de leurs armes sur simple présomption qu'ils pourraient avoir affaire à un individu dangereux, ce sont les civils qui ne doivent pas se sentir couverts. En particulier ceux originaires d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique dont la couleur de peau est trop foncée pour l'atmosphère britannique, mais pas seulement eux.

Car une telle bavure s'explique d'abord par la nervosité de policiers qu'on a mis sur le qui vive, qui se sentent eux-mêmes menacés et dont on a gonflé la tête en décrétant qu'en tant que protecteurs de la nation, ils peuvent tout se permettre. Mais ce qui est sûr aussi c'est que les racistes parmi eux doivent se sentir les coupées encore plus franches que d'habitude. L'assassinat de J.C. Menezes ne montre-t-il d'ailleurs pas les préjugés qui règnent parmi la gente flicarde britannique : après tout, c'est bien sur la simple couleur de sa peau qu'il a été suspecté et pris en filature... et pas par n'importe quel flic mais par des soi-disant experts de la lutte anti-terroriste ! Des experts dont la science semble donc se limiter à juger que tout individu au teint bronzé est un poseur de bombe en puissance.

Si aucun Britannique ne peut se sentir en sécurité (et pas seulement à cause des assassins de la mouvance d'Al-Qaïda) ce sont les millions d'habitants originaires des pays du Sud ou de l'Est qui le peuvent encore moins, eux qui, déjà tout aussi menacés par les poseurs de bombes islamistes, le sont de plus par le racisme de certains policiers.

Un racisme encouragé par la politique sécuritaire du gouvernement de Blair, ce rideau de fumée pour éviter qu'on remette en question sa participation à la guerre en Irak.

Un racisme encouragé par le gouvernement mais aussi par tout l'establishment politique, de droite comme de gauche : c'est sans peine que Charles Clarke, ministre de l'Intérieur, a obtenu l'unanimité de tous les députés, conservateurs, libéraux-démocrates et, bien sûr, travaillistes pour faire passer un volet législatif anti-terroriste, basé sur des allègements des garanties de libertés individuelles, et augmenter les pouvoirs de la police. Et cette union sacrée fait écho à une campagne de grande ampleur de la presse qui, du *Sun* au *Times*, parle « d'ennemi intérieur » ou du silence de « populations qui ont quelque chose à cacher ». Certes, Blair et ses ministres appellent au calme devant les médias, mais le dispositif sécuritaire qu'ils mettent en place accredit l'idée qu'il y aurait bel et bien un problème du côté de la population immigrée. Ce qui renforce les préjugés dans la population britannique qui ne peuvent eux-mêmes que renforcer ceux de la police qui peut ainsi s'appuyer sur un prétendu consensus dans le pays.

Les agressions racistes signalées (on estime leur nombre réel quatre fois plus important) contre les 3 % de musulmans ont redoublé : 800 en quinze jours à Londres, 1 200 dans tout le pays, les dégradations et « délits à caractère religieux » selon les critères de la police sont passés de 30 pour la même quinzaine l'année dernière à près de 200. Dans la banlieue pauvre de Leeds, Beeston, on a vu un rassemblement d'une centaine de militants du National Front parader et provoquer dans les quartiers immigrés.

La première conséquence de la politique criminelle des tenants d'Al-Qaïda, outre les dizaines de victimes, est donc d'avoir donné un nouvel essor aux préjugés et attentats racistes. Mais c'était bien là sans aucun doute le premier objectif de gens qui, pour mieux dominer la communauté musulmane, en Angleterre comme dans le monde, la veulent coupée des autres et en butte à l'hostilité du reste de la population.

Tout aussi remarquable pourtant est le fait que les mesures de sécurité du gouvernement anglais, prises paraît-il en réaction aux attentats islamistes et consistant à restreindre les droits de tous et assurer plus de marges à la police, aboutissent à conforter... la politique des assassins islamistes.

À méditer au moment où Blair, qui a pris lui-même exemple sur Bush, voudrait étendre son propre exemple aux autres pays européens... qui comptent eux-mêmes d'innombrables Sarkozy prêts à le suivre.

Tristan KATZ

Convergences Révolutionnaires n° 40 (juillet-août 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Main basse sur l'argent public.

Articles : Après le référendum : les élections ou les luttes – Allemagne : une nouvelle gauche... 100 % électoraliste – Le modèle britannique : changer les chômeurs en précaires – Importations et délocalisations : l'épouvantail chinois – Afrique du Sud : la nouvelle révolte des townships – Des livres pour l'été : de Marx... aux polars.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Sida et industrie pharmaceutique

La course au profit plus meurtrière que le virus

Au Brésil, depuis 1996, les malades atteints du sida bénéficient d'un accès gratuit aux médicaments antirétroviraux, essentiellement grâce à la production de copies de ces médicaments, des génériques, fabriqués dans ses laboratoires d'État. Cette stratégie a permis de réduire de moitié la mortalité liée au sida.

Au fur et à mesure des découvertes, les nouveaux médicaments antirétroviraux sont plus efficaces. Mais, produits par les grands laboratoires de l'industrie pharmaceutique américains et européens, ils sont chers, très chers. Pire, depuis « les accords sur les droits de propriété intellectuelle » édictés par l'OMC et qui ont pris effet au 1^{er} janvier dernier, tout nouveau médicament est protégé par un brevet pendant vingt ans. Ceci signifie que, pendant cette durée, aucun laboratoire n'a le droit de copier ces médicaments nouveaux pour les fabriquer à moindre coût sous forme de génériques. Ne peuvent donc bénéficier des traitements les plus novateurs et les plus efficaces que ceux qui ont les moyens financiers pour se les procurer au prix imposé par les trusts pharmaceutiques ou qui bénéficient d'un système d'assurance-maladie performant. Quant aux autres, il ne leur reste que les médicaments anciens, si même ils peuvent les acheter. Sinon, c'est la mort assurée !

Au Brésil, le prix de ces nouveaux médicaments augmente considérablement le coût du programme de distribution gratuite des traitements du sida et le met en péril. Si bien que, au printemps dernier, le gouvernement brésilien frappait du poing sur la table et demandait au laboratoire américain Abbott qui fabrique un de ces médicaments de lui consentir 60 % de réduction

sur le prix de vente, ce qui correspond à ce que coûterait le générique fabriqué par un laboratoire d'État brésilien. Faute d'un tel accord, le Brésil menaçait de casser le brevet et de produire lui-même le médicament. La firme Abbott a répondu. C'est non ! Tout juste a-t-elle concédé une ristourne, dont le montant n'a même pas été fixé et qui dépendra... du nombre de patients traités dans les années à venir ! Quant au gouvernement brésilien, il n'a pas mis sa menace à exécution, sans doute en raison de la crainte de représailles commerciales à son encontre de la part des États-Unis.

Les spécialistes estiment que, dans les pays pauvres, sur les dizaines de millions de personnes porteuses du virus, six millions ont un « besoin vital » de médicaments antirétroviraux, c'est-à-dire que, faute de ces traitements, elles sont vouées à une mort certaine. Pour l'instant, à peine un million y ont accès. Et encore, nombre de ces malades sont traités avec des médicaments dépassés, dont on sait qu'ils sont de moins en moins efficaces avec l'évolution du virus.

Ainsi, alors que les découvertes scientifiques permettraient, si ce n'est de vaincre le sida, au moins de traiter et de prolonger l'espérance de vie de ceux qui en sont atteints, les plus pauvres d'entre eux, et qui sont aussi les plus nombreux, en sont privés par de sordides négociations commerciales destinées à maintenir et à engraisser les intérêts des financiers.

Une preuve de plus de la folie et de l'absurdité de l'organisation sociale et économique de ce monde et de la nécessité de la renverser.

Sophie GARGAN

L'obésité des solvables rapporte plus

Le 25 juillet, s'ouvrait à Rio de Janeiro une conférence internationale sur le sida. Les constats sont toujours les mêmes : progression de la pandémie et dramatique absence de moyens financiers pour permettre l'accès des malades des pays pauvres aux médicaments – existants – qui leur permettraient de survivre.

Au même moment, ici, Sanofi-Aventis, classé troisième au palmarès mondial des plus grands laboratoires pharmaceutiques lançait une campagne de presse sur un nouveau médicament, le Rimonabant, fruit d'années de recherches et d'investissements colossaux pour traiter... l'obésité et le tabagisme.

C'est que Sanofi-Aventis attend beaucoup, beaucoup de cette « pilule miracle » qui permettrait d'arrêter de fumer sans prendre un gramme, beau-

coup... de rentrées financières. Alors que le Rimonabant ne sera mis sur le marché, au mieux, que fin 2006 ou début 2007, les financiers se frottent déjà les mains. Ils rêvent d'en faire ce qu'ils appellent un « blockbuster », c'est-à-dire un produit qui rapporte plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires par an ! Des sociétés de Bourse américaines ont déjà estimé qu'il pourrait rapporter trois milliards d'euros en 2008, rien qu'aux États-Unis. Et, sur l'ensemble des pays riches, le marché de l'obésité est estimé à plus de huit milliards d'euros. Tout cela sans compter les centaines de millions de fumeurs qui, dans nos contrées, sont désireux de décrocher de leur cigarette.

L'obésité et le tabagisme des pays nantis sont un marché solvable. Le sida des pauvres n'en est pas un !

S.G.

• Salariés, chômeurs et Rmistes

Une seule classe ouvrière dont le sort est lié

Le rapport d'un sénateur, Michel Mercier, rendu public dernièrement, vient rappeler le poids toujours grandissant que va représenter la prise en charge par les départements des titulaires du RMI, dans le cadre des lois de décentralisation votées en 2003. Il faut dire que le nombre de titulaires du RMI a augmenté en 2004 de 8,5 % pour atteindre 1 216 300 allocataires. Et ce nombre devrait encore croître en 2005 par suite, d'une part, de l'augmentation continue du chômage et, d'autre part, des effets de la réforme de l'Unedic, lorsque les patrons ont refusé d'augmenter leurs cotisations chômage, ce qui a entraîné vers le RMI un afflux de chômeurs non indemnisés ou indemnisés moins longtemps.

Le gouvernement s'est lancé dans une campagne visant à culpabiliser les titulaires du RMI et à les présenter comme « des privilégiés », qui recevraient une allocation « sans contrepartie ». Cette campagne est le pendant d'une autre campagne du gouvernement de Villepin contre les chômeurs menacés de sanctions s'ils refusent un emploi ou feraient preuve « d'un manque d'effort dans leur recherche de travail ».

Ces deux campagnes sont parallèles et ont le même but : réduire les malheureuses indemnités de survie dont peuvent bénéficier les salariés licenciés et tombés dans le chômage, pour ceux qui ont les plus bas salaires, que ce soit aux Assedic ou au RMI.

C'est la situation matérielle de toute la classe ouvrière qui est visée y compris les salaires versés à ceux qui ont un travail.

Les chômeurs indemnisés, ce sont des salariés qui ont été licenciés par leur patron. Cela peut tomber sur n'importe qui. Avec l'augmentation de la précarité, c'est un nombre toujours plus restreint de salariés licenciés qui peuvent avoir droit à une indemnisation par les Assedic et pour des périodes toujours plus courtes. L'ANPE a reconnu que 60 % des retours officiels à l'emploi se font dans des contrats à durée limitée.

Les travailleurs pris dans l'engrenage des licenciements, s'ils n'arrivent pas à se trouver du travail par eux-mêmes, se retrouvent très vite en fin de droit et au RMI qui reste alors leur seule ressource. Régulièrement les statistiques montrent le poids prédominant du chômage de longue durée. Et oser parler de « privilégiés » pour des travailleurs qui, pour une personne seule, touchent 425,40 euros et qui en plus se voient supprimer leur droit à la retraite pour toute la durée de leur RMI, relève du cynisme patronal.

L'objectif de toute cette campagne, qui ne date pas d'hier, est de peser à la baisse sur tous les salaires de tous les travailleurs. Le gouvernement Raffarin, dans la continuité de celui de Jospin, avait étendu la possibilité pour un employeur d'utiliser un Rmiste en ne lui payant que la différence entre sa paye et le RMI, c'est le système du RMA. Cela aboutit

évidemment à baisser considérablement le coût des salaires versés par le patronat.

Dans bien des centres commerciaux, les employeurs ne proposent que des contrats de 25 heures, ou moins, avec le salaire réduit d'autant et avec une journée de travail organisée pour le patronat, en fonction de l'utilisation optimum des salariés. Dans les usines, on voit également se mettre en place ce genre d'horaires, en dessous du temps de travail « normal », où des ouvriers se trouvent employés à 80 % avec un salaire inférieur au smic. Et partout les patrons des plus grandes entreprises essaient de baisser les salaires en utilisant le chantage aux licenciements, pour « être plus compétitifs ».

Si les patrons et les gouvernants s'en prennent aux chômeurs et aux Rmistes, c'est qu'ils comptent se servir de leur mise au pilori comme d'une arme contre tous les travailleurs. Plus la situation des privés d'emploi sera précaire, plus cela représentera une pression à la baisse sur tous les salaires et à l'intensification du travail.

Affirmer que la classe ouvrière est une même classe sociale, salariés, chômeurs ou Rmistes, ce n'est pas faire de la morale, c'est comprendre que nos intérêts sont totalement liés quelle que soit notre situation actuelle et que c'est en menant ensemble la guerre au patronat et aux gouvernements qui le soutiennent que nous arriverons tous à nous en sortir.

Paul SOREL



• RMI

Des élus sur les traces du gouvernement

Bien des présidents de conseils généraux protestent contre le poids financier supplémentaire qu'aujourd'hui fait peser le transfert aux départements de la charge financière des Rmistes. La non-compensation de cette charge transférée par l'État aux collectivités locales va représenter une charge supplémentaire de centaines de millions d'euros pour l'ensemble des départements.

Eh bien, il semble que certains responsables du Parti Socialiste entendent emboîter le pas au gouvernement dans sa campagne orchestrée contre les Rmistes en déclarant à leur tour la guerre aux Rmistes. Guerini, le président du conseil général des Bouches-du-Rhône, a froidement déclaré : « Je serai intransigeant avec les profiteurs. » Ce n'est pas de notables

PS, y compris de son département, compromis dans de multiples affaires politico-financières, dont il parlait, mais des Rmistes et des contrôles massifs qu'il compte mettre en place. Son seul objectif étant visiblement d'en faire artificiellement baisser le nombre de quelques milliers en leur supprimant leur misérable allocation.

Quant aux patrons des Bouches-du-Rhône, ils peuvent continuer à dormir tranquilles, ils continueront eux à recevoir les cadeaux royaux, sous forme d'aides et de subventions en tous genres, que continuera à leur octroyer le département. Sans doute pour les remercier des licenciements qu'ils n'ont jamais cessé de pratiquer depuis des années.

P.S.

• Chômage des jeunes

Le général de Villepin en déroute

Villepin avait annoncé à coups de trompe qu'en cent jours à Matignon il ferait reculer le chômage. On n'a même pas eu à attendre aussi longtemps pour voir les résultats dans le domaine du chômage de longue durée des jeunes.

Le 8 juin, dans le cadre de ses soi-disant « mesures d'urgences », il avait demandé à l'ANPE de recevoir les 57 000 jeunes au chômage depuis plus d'un an, avant fin septembre, pour leur proposer un emploi ou un contrat d'apprentissage. Mais c'était un effet d'annonce et

l'ANPE a décidé de suspendre l'opération entre le 25 juillet et le 20 août, faute de personnel.

Villepin fait quand même mine de se satisfaire des résultats, en annonçant que sur les 18 000 jeunes reçus, près de 10 000 auraient obtenu un entretien d'embauche et 1 100 une proposition de formation. Et finalement il n'y a eu que... 330 jeunes embauchés sur les 18 000, soit moins de 2 %. À ce rythme les jeunes de moins de 26 ans, dont près d'un quart (23,5 %) sont au chômage, risquent d'attendre longtemps.

Pour faire reculer le chômage des jeunes, comme des plus âgés, les effets de manche ne servent à rien. Les véritables mesures d'urgence à prendre contre le chômage, c'est d'interdire les milliers de licenciements dans le privé et le public et de créer les milliers d'emplois indispensables dans tous les domaines (hôpitaux, écoles, etc.) où les gouvernements successifs ont taillé à la serpe. Mais cela, bien sûr, ce n'est pas l'urgence pour Villepin.

C.D.

• Baisse du livret A

Le gouvernement nous fait les poches

C'est fait, le gouvernement vient de ramener, au 1^{er} août, la rémunération du livret A de 2,25 % à 2 %. En août 2003 elle avait déjà baissé de 3 à 2,25 %. Quant aux autres livrets réglementés – Livret B, Codevi, Livret bleu, Livret d'épargne populaire, Livret Jeune – leur rémunération

baisse également de 0,25 %. Le gouvernement s'attaque ainsi directement aux 46 millions de petits épargnants et à leurs économies, tous ceux, sans doute, dont Breton, le ministre des Finances, osait dire cyniquement qu'ils vivaient au-dessus de leurs moyens...

• **Contrat nouvelle embauche**

Les travailleurs peuvent obliger Villepin à le remballer

Le gouvernement aura donc profité de l'été pour faire avancer une machine de guerre contre le monde du travail, son contrat « nouvelle embauche », et il a bien l'intention de l'appliquer tel quel à la rentrée. Ce « nouveau contrat » permet aux entreprises de moins de vingt personnes de licencier, pendant deux ans, sans aucun motif, un salarié embauché sous ce régime. Une simple lettre recommandée suffira. Le licenciement n'aura pas à être justifié, et aucun recours ne sera possible, par exemple aux prud'hommes... puisqu'il n'y aura pas de raison à donner. Autant dire que les patrons qui abusent déjà avec la situation actuelle pourront s'en donner à cœur joie dans tous les domaines : horaires, salaires, déplacements, en faisant planer la menace permanente de priver le salarié de son emploi. Un moyen de plus pour les patrons d'appliquer la formule : « Si tu n'es pas

content, il y en a d'autres qui attendent la place ».

Contrairement à l'intérim ou aux contrats à durée déterminée, les patrons n'auront aucune justification, même formelle, à donner pour proposer de tels contrats. Ils pourront licencier un travailleur pendant les deux ans d'essai, et en reprendre tout de suite un autre au même poste de travail. Ils pourront même reprendre le même, qui repartira pour deux ans sous la menace du licenciement. Dans ce cas, le patron aurait seulement à respecter un délai de trois mois. Et il pourrait faire cela autant de fois qu'il veut...

Les indemnités de licenciement auxquelles aura droit le salarié seraient réduites par rapport à ce qu'il aurait touché en fin de CDD, 8 % au lieu de 10 % du salaire brut touché depuis la signature du contrat, alors que sa situation sera encore plus précaire puisque son emploi pourra

prendre fin à tout moment.

On voit les possibilités quasi illimitées qu'offrirait ce type de contrat au patronat. Il en demande déjà la généralisation à toutes les entreprises, ce à quoi le gouvernement n'a pas fermé la porte. Il envisage sans doute les petites entreprises comme un laboratoire qui pourra être élargi par la suite !

C'est bien pourquoi il est de l'intérêt de tous les travailleurs de réagir, qu'ils soient dans des petites entreprises ou dans les grandes, qu'ils aient un emploi ou soient au chômage. Oui, il y a urgence. Et puisque Villepin prétend vouloir « si cela marche », il faut que le monde du travail lui montre, par sa mobilisation, que non seulement cela ne « marche » pas, mais même que cela peut déclencher sa colère.

D. M.

• **Smic**

Salaire minimum et profits maximums

Alors que tous les salariés constatent qu'ils ont de plus en plus de mal à vivre, le gouvernement s'est vanté à plusieurs reprises d'avoir réévalué le smic de 5,5 %. En fait, il s'agit de l'augmentation de 5,5 % du taux horaire du smic, soit 0,42 centimes de l'heure, faite pour harmoniser les différents smic qui existaient jusque là. Les salariés ne toucheront donc en fonction de « leur » smic, que 1,70 à 3,34 % d'augmentation. De toute façon, même après cette revalorisation, leur salaire n'atteindra pas les 1 000 euros nets par mois, ce qui est déjà absolument insuffisant pour vivre.

Mais peut-on encore parler d'un salaire minimum alors que des centaines de milliers d'autres salariés vivent avec un salaire encore inférieur, en particulier tous ceux qui sont contraints de

travailler à temps partiel ? La moitié d'entre eux – et surtout d'entre elles car la majorité des travailleurs à temps partiel sont des femmes – vit avec moins de 750 euros par mois, un autre quart vit avec moins de 480 euros par mois.

Mais c'est le pouvoir d'achat de tous les travailleurs qui s'est détérioré, même de ceux qui n'ont jamais été licenciés, car les salaires n'ont quasiment pas été augmentés depuis des années. Par contre tous les prix augmentent, tout comme les cotisations : elles atteignent aujourd'hui plus de 21 % du salaire contre 15 % il y a une douzaine d'années.

À l'autre bout, les actionnaires encaissent des revenus en croissance de 10 à 20 % tous les ans. Il n'est pas difficile de deviner comment ils y parviennent.

A. R.

• **Allocation de rentrée scolaire**

Loin du compte

Cette année le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), versée par la CAF pour aider à la prise en charge des frais de la rentrée scolaire, a été fixé à 263,28 euros par enfant, en très légère augmentation, de 5,67 euros, soit 2,21 %, par rapport à 2004. Cette somme est calculée après déduction de 0,5 % au titre de la CRDS : pour le gouvernement tout est bon pour faire rentrer de l'argent ! Cinq millions d'enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans devraient en profiter et en 2004 près de 3 millions de familles en avaient bénéficié.

Pour elles, cette somme est bien sûr la bienvenue, même si elle ne permet absolument pas de couvrir les frais réels de la rentrée. L'association des familles de France avait calculé en 2003 qu'une rentrée scolaire « coûtait » presque le double de l'allocation et ça n'a sûrement pas changé depuis. En effet la rentrée scolaire représente un secteur très juteux pour les hyper et supermarchés qui, dès la fin de l'année scolaire, utilisent toutes leurs ficelles – et chaque maman sait combien ses enfants sont sollicités – pour vendre au maximum et faire de la rentrée scolaire une période de l'année très juteuse.

De plus s'il n'y a que trois millions de familles qui bénéficieront

de l'allocation, c'est parce qu'elle est attribuée par la CAF selon un barème de revenus très restrictif. Une famille avec un enfant ne doit pas disposer de plus de 17 011 euros de revenus en 2004, soit 1 417 euros par mois. Ainsi une famille de smicards avec un enfant est considérée comme trop « riche » pour y avoir droit ! Ce barème a été tellement critiqué que la CAF a dû mettre en place en 2002 une allocation appelée « différentielle » pour les familles dont les revenus dépassent légèrement ses plafonds, reconnaissant ainsi que l'objectif était de verser peu au minimum de familles. Objectif atteint, puisqu'en 2004 1,37 milliard d'euros ont été versés au titre de l'ARS, c'est-à-dire à peine plus



que le prix d'un avion Rafale vendu par Dassault un milliard d'euros pièce... et dont il avait placé 88 appareils à l'armée de l'Air la même année.

Pour les plus pauvres, c'est l'allocation de rentrée scolaire notoirement insuffisante. Dans le même temps, c'est pour les patrons le Niagara des com-

mandes et des subventions publiques, sans compter, sans barème ni plafond.

Cédric DUVAL

• **Logement social**

1,3 million de demandes non satisfaites

Selon les chiffres officiels, le nombre de foyers inscrits sur des listes d'attente pour accéder à un logement social s'élèverait à 1,3 million, un chiffre record.

Et ces listes risquent encore de s'allonger, du fait que les moyens mis en œuvre pour construire des logements sociaux sont loin de répondre aux besoins ; d'autre part, parce que les familles qui ont un

logement HLM ne veulent plus le quitter, même dans des quartiers réputés à problèmes. Elles n'ont d'ailleurs guère d'autre choix, les prix pratiqués dans le privé et les conditions exigées par les propriétaires excluant ceux qui n'ont pas un bon salaire et de solides références. De plus, la hausse vertigineuse des prix de vente (près de 100 % en six ans) ne permet

plus à ces locataires d'envisager une accession à la propriété, fût-ce d'un modeste logement.

Résultat, le taux de rotation du parc social qui était de l'ordre de 12,5 % en 1999 est tombé à 10 %, et à beaucoup moins dans les régions où le marché est le plus tendu (autour de 5 % dans la capitale, par exemple). Sur un total de 4,2 millions de loge-

ments, cela implique qu'il ne se libère que 400 000 HLM chaque année au lieu de 500 000 auparavant.

C'est dire qu'avec une construction sociale ne dépassant pas 50 000 logements par an, les listes d'attente ne sont pas près de se résorber.

Roger MEYNIER

• **Travailleurs immigrés**

Apprendre le français, ce devrait être un droit, pas un devoir

Le gouvernement envisage d'instaurer une nouvelle condition préalable à l'octroi des cartes de séjour : si le projet est adopté, les immigrés qui souhaitent obtenir des papiers devront d'abord apprendre le français.

La ministre chargée du dossier, Catherine Vautrin, prétend qu'il s'agit avant tout d'une mesure favorable aux immigrés eux-mêmes. Et étant aussi ministre « de la parité », elle s'adresse tout particulièrement aux femmes, déclarant il y a quelques jours devant plusieurs centaines d'entre elles, venues de différents continents et en attente de papiers : « *Pour pouvoir vivre votre vie en France, il faut être indépendantes, et la première condition pour cela est de parler notre langue.* »

Il est certain que l'apprentissage de la langue française serait positif pour tous les immigrés qui veulent s'installer en France. Nombre de travailleurs immigrés poussent d'ail-

leurs eux-mêmes leurs enfants à bien apprendre le français à l'école, afin qu'ils s'intègrent mieux à la société française. Et si réellement le français était enseigné à tous les travailleurs immigrés qui souhaitent vivre ici dans de bonnes conditions et gratuitement, ce serait tant mieux. Mais en fait, ce n'est pas de cela dont il est question.

Car le gouvernement n'a pas l'intention de créer des structures spécialisées et des postes d'enseignants pour apprendre le français à des hommes et des femmes adultes d'origine étrangère. Et, en ce qui concerne les enfants, le gouvernement continue à supprimer des postes d'enseignants dans les collèges et les lycées.

Alors en l'absence de moyens conséquents, les discours sur l'intégration, voire ceux sur l'indépendance des femmes d'origine immigrée qui pourraient venir de pays où elles sont opprimées, sont parfaitement hypocrites. Et subordonner l'octroi d'une carte de séjour à la connaissance du

français, c'est en réalité mettre encore plus de bâtons dans les roues aux immigrés les plus démunis et leur rendre la vie plus difficile.

Au bout du compte, cette

mesure répond surtout à la nécessité de plaire à l'électorat réactionnaire qui réclame des mesures contre l'immigration. Concrètement, si elle était décidée, ce serait pour consti-

tuer un obstacle de plus auquel se heurteront les immigrés qui ont déjà le plus de mal à obtenir des papiers.

Pierre MERLET

• **Gel de crédits pour l'accueil des étrangers**

Une mesure contre les plus démunis

Depuis le 1^{er} juillet, le gouvernement a gelé des subventions destinées à des associations travaillant dans le domaine social. Cela affecte, entre autres, toutes les associations qui s'occupent de l'accueil des étrangers, notamment des demandeurs d'asile, et se chargent de leur procurer un logement et une aide d'urgence.

Des crédits leur étaient alloués par les Ddass (Directions départementales des affaires sanitaires et sociales) afin de financer l'hébergement des

demandeurs d'asile. Or, certaines Ddass affirment avoir déjà épuisé les leurs pour cette année dans ce domaine ; au niveau national, il manquerait quelque 40 millions d'euros pour payer les dépenses d'hébergement engagées par les associations.

Les crédits étaient déjà insuffisants, vu le nombre croissant de demandeurs d'asile – qui est passé de 39 000 à 51 000 en cinq ans, sans compter les enfants – et le manque de places en centre d'accueil, obligeant les associations à avoir

recours aux hôtels privés qui font payer cher leurs services, même si ce sont des taudis comme le Paris-Opéra qui a brûlé en juin dernier. Avec l'arrêt des subventions allouées, des familles entières vont ainsi se retrouver à la rue.

Le gouvernement coupe une partie des crédits destinés à venir en aide aux plus démunis et aux demandeurs d'asile. Pour les plus fortunés, en revanche, il y a toujours de l'argent.

M.L.

• **Pratiques abusives**

La Poste condamnée

Une sans-papiers d'origine congolaise vient d'obtenir gain de cause dans un différend l'opposant à La Poste. Saisi par la jeune femme, le tribunal de grande instance de Paris a condamné La Poste qui lui refusait tout retrait d'argent sur son livret A, sous prétexte que son titre de séjour n'était plus valable.

Arrivée en France en 2002, la jeune femme avait fait une demande d'asile. Mère de deux enfants d'âge scolaire, elle avait ouvert un Livret A à La Poste afin de percevoir l'aide sociale à l'enfance et une bourse scolaire auxquelles elle avait droit.

Deux ans plus tard, en 2004, sa demande d'asile fut rejetée et son titre de séjour provisoire ne fut pas renouvelé.

Bien qu'elle ait justifié de son identité par la présentation d'un extrait d'acte de naissance, de l'équivalent congolais du livret de famille et du récépissé de sa demande d'asile accompagné d'une photo, La Poste lui refusait tout retrait d'argent de son livret depuis le mois de mars dernier

sous le seul prétexte de l'irrégularité de son séjour en France.

La Poste ne manque pas de culot pour priver quelqu'un de l'usage de l'argent qui lui revient sous prétexte d'une décision administrative qui ne la concerne pas. Fort heureusement, c'est ainsi que le juge des référés a apprécié les choses en déclarant qu'elle n'avait pas le droit d'agir ainsi et en condamnant La Poste à des dommages et intérêts.

Le livret d'épargne de La Poste est le seul moyen pour la plupart des bénéficiaires d'allocations sociales de percevoir leur dû, les banques refusant de leur ouvrir un compte.

Il est notoire que La Poste, dont les ambitions de devenir une banque comme les autres sont connues, ne prise pas particulièrement ce type de clientèle. Mais confisquer l'argent de ses clients sous un prétexte quelconque reste néanmoins complètement illégal.

Alain VALLER

• **Routes nationales**

L'État se défait de ses responsabilités

Le ministre des Transports, Dominique Perben, vient d'annoncer les modalités du transfert de la majorité des routes nationales, qui restaient entre les mains de l'État, aux départements. Ce nouveau transfert, prévu depuis les lois de décentralisation mises sur pied par Raffarin, a donné lieu pendant plusieurs mois à d'âpres tractations. Tout le problème était en effet de savoir si l'État était disposé à confier aux départements, en même temps que l'entretien de ces routes, les moyens financiers d'y faire face. Au bout du compte, il est prévu que 185 millions d'euros par an leur seraient alloués, la moyenne des dépenses d'entretien des trois dernières années. Et les départements ont réussi à ne récupérer que 18 000 km soit 1 800 de moins que ce que l'État voulait leur transférer. Ils ont pour cela refusé certaines portions trop ruineuses. L'État, lui, conservera en définitive

11 800 km de nationales, entre autres celles où les travaux à effectuer sont jugés trop importants.

À chaque vague de décentralisation, les ministres concernés prétendent que l'État compensera l'opération pour les finances locales « à l'euro près ». Mais les élus locaux ont pu constater à chaque fois que les dépenses transférées n'étaient jamais compensées totalement. Il en sera de même pour les routes, comme pour le reste de ce qui est en cours de transfert.

Derrière l'idée très générale de « confier le pouvoir de décision à l'échelon le mieux placé pour l'exercer », affirmée par le ministre des Transports, il y a la volonté de faire supporter par les finances locales les dépenses de l'État, afin de pouvoir utiliser les fonds d'État aux aides au patronat. C'est bien pourquoi, quelle que soit leur couleur politique, ayant tous participé de près ou de loin au pouvoir et

à la mise sur pied de cette politique, les présidents de conseils généraux sont bien placés pour savoir quelle sera la politique de l'État, qui sur ce domaine a bénéficié d'une continuité parfaite.

Les conséquences financières à venir de ce transfert sont d'autant plus préoccupantes que derrière le problème de l'entretien des routes s'en profile un autre, tout aussi inquiétant : celui du développement du réseau actuel, comme l'élargissement d'une route, ou l'ouverture de nouveaux axes. Jusqu'à maintenant ceux-ci étaient cofinancés par l'État, les régions et les départements. Mais à l'expiration des actuels contrats de plan État-régions, soit fin 2006, ce sera chacun chez soi. L'État ne s'occupera plus que de ses 11 800 km, tandis que les départements et les régions auront en charge les 18 000 km de leur réseau.

Daniel MESCLA

• **Lundi de Pentecôte**

À Pâques ou à la Trinité, non au travail gratuit !

Suite au rapport qu'il avait commandé pour faire le bilan de la suppression d'un jour férié, le lundi de Pentecôte, le gouvernement a décidé de rétablir ce jour férié : la mesure avait suscité une telle grogne qu'elle n'avait pu être que partiellement appliquée, certains préférant même faire grève que travailler ce jour-là. Finalement, la moitié des salariés n'ont pas travaillé ce jour-là, entraînant une belle pagaille dans les services publics comme dans les entreprises du privé qui ont voulu ouvrir malgré tout.

Mais si le gouvernement a reculé sur le lundi de Pentecôte, il n'a pas renoncé à faire travailler gratuitement les salariés pendant sept heures, l'équivalent d'une journée quelle qu'elle soit, éventuellement réparties en heures supplémentaires, sous prétexte d'aider les personnes âgées. Et s'il a finalement reconnu qu'en travaillant une journée de plus, les élèves des écoles n'apportaient aucun financement supplémentaire et s'est engagé à ne plus le leur demander, il étudie le moyen de faire travailler les enseignants sept heures de plus hors de la présence des élèves.

Le problème de fond reste donc le même. On veut obliger les salariés à travailler gratuitement au nom de la solidarité avec les personnes âgées alors que c'est à eux seuls qu'on demande ce sacrifice, mais pas aux commerçants, pas aux artisans, pas aux professions libérales, pas aux non-salariés et que la somme récoltée est évidemment dérisoire par rapport aux besoins.

Dans un certain nombre d'entreprises, les salariés ont obtenu d'être dispensés de cette journée de travail gratuit : le patron paye la taxe de 0,3 % sur la masse salariale sans contrepartie. Inutile de dire que tous les patrons pourraient le faire sans se ruiner et que cela reste à obtenir partout.

D.C.

• **Fermeture de la Samaritaine**

LVMH peut payer

La Samaritaine ferme pendant six ans pour travaux et la direction a finalement décidé de ne maintenir que jusqu'au 31 octobre 2006 le contrat de travail et les salaires de ses 734 salariés. Il y a aussi 600 démonstrateurs, sous contrat avec les marques des différents produits vendus dans les rayons. Pour eux, rien de tel n'est envisagé.

Certains démonstrateurs ont déjà reçu des lettres de licenciement. Pour d'autres, qui travaillaient dans plusieurs magasins à la

fois, le BHV et la Samaritaine par exemple, c'est la moitié de leur salaire qui va s'en aller. Ceux-ci ne savent pas de quoi va être fait leur avenir dans les semaines et les mois qui viennent.

Les salariés de la Samaritaine, eux, n'ont que la certitude qu'ils seront payés pendant un an. Mais qu'en sera-t-il une fois ce répit passé ? La direction s'est engagée à les reclasser dans d'autres boutiques du groupe LVMH, qui outre la Samaritaine possède de nom-

breuses enseignes dans le prêt-à-porter, les parfums, la maroquinerie. Des préretraites à 55 ans ont également été promises. Mais pour l'instant il n'y a aucune garantie, et bien des travailleurs accueillent avec scepticisme les promesses du PDG, Bernard Arnaud, une des plus grosses fortunes de France. Malgré les démentis de circonstance, il est d'ailleurs possible que les travaux à effectuer pour raison de sécurité lui servent de prétexte pour amorcer

une fructueuse opération immobilière en revendant le magasin au centre de Paris après l'avoir vidé de ceux qui y travaillent. À supposer même qu'il n'ait pas eu cela en tête dès 2001 quand il l'a racheté.

Mais quoi qu'il en soit, le groupe LVMH doit et peut payer les conséquences de ses choix, c'est-à-dire offrir à chacune des 1 350 personnes qui travaillaient sur le site, les garanties qu'elles demandent.

Daniel MESCLA

• **Exploitation fruitière la Sedac - Fos-sur-Mer, Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône)**

Les pêches de la colère

Le plus gros propriétaire de vergers des Bouches-du-Rhône imposait des conditions de vie et de travail scandaleuses aux ouvriers agricoles saisonniers. À l'issue de leur grève, du 12 au 19 juillet (LO n°1929), ils obtenaient des promesses dont ils attendent la réalisation. L'entreprise, la Sedac, emploie 490 salariés dont 250 en CDD et 240 Marocains et Tunisiens sous contrats OMI, (Office des Migrations Internationales), en principe destinés à permettre l'emploi de travailleurs étrangers pendant une saison.

En fait, ils effectuent l'ensemble des travaux dans les vergers hiver comme été, qu'il s'agisse des plantations, du travail de la terre, de l'épandage des engrais, des traitements par pesticides, de la taille ou de la récolte elle-même. Mais, la durée maximum des contrats OMI étant de huit mois, ces travaux sont assurés par des groupes successifs de travailleurs immigrés. Certains sont employés depuis trente ans de cette façon, un bon nombre l'est depuis quinze, voire vingt ans.

À cause du refus renouvelé du patron de payer les heures supplémentaires, le 12 juillet, les

Marocains de Fos arrêtaient le travail et allaient déclarer leur grève à la gendarmerie, où on a essayé de les dissuader. Le mercredi 13, les grévistes avaient convaincu le camp des Tunisiens de réclamer avec eux leur dû et exiger des conditions plus décentes de vie et de travail.

Le préfet de région a alors organisé une négociation qui s'est terminée sur une proposition comprenant, entre autres, le paiement de 700 euros d'acompte sur les heures supplémentaires dues avec la paie de juillet, le solde devant être réglé fin août ; le relogement rapide des salariés tunisiens et l'exécution d'un contrôle Ddass sur les conditions sanitaires, sans compter un certain nombre de

promesses de la part des autorités concernant leur avenir.

La reprise du travail était donc votée sur ces propositions le mardi 19 juillet. Mais les travailleurs attendent la paie de juillet, promise pour le 5 août.

En attendant, la gendarmerie se démène. Elle a assuré le déménagement des Tunisiens qui quittaient l'habitat sordide qui leur avait été fourni, pour gagner un foyer Sonacotra à Istres et des barques de chantier dans le camp des Marocains, dont certaines, correctes, étaient restées fermées. Il a fallu l'insistance des gendarmes pour obtenir leur ouverture. Le patron n'avait pas jugé utile non plus d'ouvrir l'eau et l'électricité. Quant aux moyens de transport, il a fallu

une nouvelle heure de grève pour obtenir 87 euros de déplacement.

Chez Bayard, une exploitation fruitière juste à côté, 138 salariés se sont mis en grève mercredi 20 juillet sur les salaires et les conditions de travail. Leur délégué du personnel disait : « *Nous prenons nos repas dans des taudis et nous n'avons pas de sanitaires.* » Le soir même, ils obtenaient 5 % d'augmentation et reprenaient le travail le jeudi.

Bien d'autres ouvriers agricoles du département auraient de bonnes raisons de suivre cet exemple. Si l'administration essaie de pallier la carence du patron, c'est sans doute qu'elle craint que la grève fasse des émules.

Correspondant local



• **Meccano - Calais**

Débrayages contre les suppressions d'emplois

L'usine Meccano, à Calais, fabrique depuis plusieurs générations des jouets métalliques à construire soi-même.

Des 600 travailleurs employés dans les années 1980, il n'en restait plus que 268 lors de son rachat par un fonds de pension américain en 1998. En 1999, un nouveau plan de licenciements prive 80 personnes de leur emploi.

L'entreprise est mise en redressement judiciaire en 2000 et deux

groupes sont alors candidats au rachat de Meccano. C'est Nikko qui la reprend, sans suppression d'emplois pour le moment. Mais à présent la direction fait peser une nouvelle menace sur les travailleuses de l'entreprise, qui ne compte plus désormais que 145 personnes.

Sous prétexte d'automatisation du montage des éléments (dont 80 % sont fabriqués par Meccano Hong Kong), la direction a l'intention de licencier 53

personnes à la production. La plupart des travailleuses concernées sont dans l'entreprise depuis des années (22 ans d'ancienneté en moyenne) et ont souvent plus de 50 ans.

Le mépris de Meccano envers les travailleuses est tel que plusieurs d'entre elles ont déjà été licenciées par l'entreprise, puis réembauchées plus tard à d'autres postes. Tout cela pour un salaire mensuel de l'ordre du smic.

Les travailleuses, inquiètes à juste titre d'une éventuelle fermeture du site de Calais, n'ont pas baissé les bras et ont déjà débrayé à plusieurs reprises, bloquant l'usine le 21 juillet.

Elles n'ont pas dit leur dernier mot et projettent au minimum un nouveau mouvement lors du prochain comité d'entreprise du 2 août.

Correspondant local

• Sediver – Saint-Yorre (Allier)

Les travailleurs et la population unis face à la direction

Lundi 25 juillet, l'assemblée générale des salariés de Sediver s'est tenue, comme tous les lundis, depuis un an et demi que le patron a annoncé son intention de fermer l'entreprise.

Maintenant que le four de la verrerie est éteint (voir *LO* n° 1927) et que la plupart des salariés ont reçu leur lettre de licenciement, la direction cherche à récupérer le stock de pièces, des isolateurs électriques, que les licenciés considèrent comme leur « trésor de guerre ». À plusieurs reprises, la semaine précédente, la direction a tenté de faire sortir des camions d'isolateurs de l'usine avec la présence d'un huissier et sous la protection de gendarmes. Chaque fois les salariés présents ont alerté la population avec la sirène de l'usine et, tout de suite, des dizaines de personnes, retraités, conjoints, enfants, amis du personnel, se sont rassemblés, rendant la sortie des

camions difficile. Comme mardi 19 juillet, où un couple de retraités de l'usine, âgés de 80 ans, se sont mis devant le camion : « À notre âge, on n'a rien à perdre, qu'ils nous passent dessus s'ils osent. »

En plus des indemnités légales, les indemnités annoncées sont dérisoires : de 4 000 à pas plus de 10 000 euros selon l'âge.

La direction a eu le culot de proposer de soi-disant reclassements dans d'autres usines du groupe, en Italie, au Brésil, en Chine... à 250 euros par mois pour un ouvrier assembleur à Rio de Janeiro ou encore 216 euros par mois pour un technicien à Shanghai ! Un couple travaillant dans l'entreprise depuis plus de trente ans s'est vu « offrir » un reclassement en Chine pour l'un et en région parisienne pour l'autre.

Et tout cela pour que la direction puisse prétendre qu'elle a fait des « offres » de reclassement !

Mais cela n'a fait qu'exaspérer encore plus les salariés, face à une entreprise dont le seul but est d'accroître les bénéfices déjà

confortables du trust SEVES auquel appartient Sediver.

Mais les travailleurs, aujourd'hui sur le carreau, restent

déterminés et mobilisés à s'opposer à la direction avec le soutien de la population de Saint-Yorre.

Correspondant local

• Allier

Fermeture de services publics et suppressions d'emplois

À Vichy, la SNCF a engagé la construction d'un raccordement pour gagner six minutes sur le trajet Bordeaux-Clermont-Lyon. Nombre de trains s'arrêteraient à Vichy et non plus à Saint-Germain-des-Fossés.

Cela va entraîner plusieurs dizaines de suppressions d'emplois de cheminots à Saint-Germain, venant après les centaines d'emplois disparus ces dernières années. Les habitants de Saint-Germain devront se

débrouiller pour se rendre à la gare de Vichy. Mais la SNCF n'en a cure.

À Gannat, c'est EDF qui annonce la fermeture de l'agence locale. D'autres fermetures seraient en projet, en particulier à Commentry et à terme à Montluçon, villes distantes de plusieurs dizaines de kilomètres de Vichy, où les différents services pourraient être regroupés. Des services plus éloignés, cela se traduira par des déplacements plus

longs pour les usagers et les agents d'EDF, et donc des délais d'intervention accrus.

Sur ses panneaux publicitaires, EDF proclame à l'adresse de la population : « Nous sommes très fiers d'être votre énergie ». Un panneau appliqué sur l'affiche l'a complétée ainsi : « Et fiers de fermer l'agence de Gannat ». Ce qui résume parfaitement l'écœurement de la population.

Correspondant local

• Eau et agriculture en Charente

Les particuliers rationnés, les gros irriguants encouragés

Avec la poursuite de la sécheresse, en Charente comme ailleurs, les préfetures ont multiplié les interdictions d'arroser le jardin, de laver la voiture, de remplir une piscine et les conseils répétés d'utiliser l'eau avec parcimonie, sous peine de voir bientôt les robinets s'assécher. Des amendes menacent les contrevenants !

Mais dans les campagnes charentaises, s'étalent les champs de maïs, une céréale qui a besoin de beaucoup d'eau (450 litres d'eau pour un kilo de maïs), et qui a remplacé le blé et le tournesol, des cultures plus adaptées aux sols locaux. C'est l'État et les autorités – en l'occurrence le

ministère de l'Agriculture et les chambres d'agriculture – qui ont favorisé les cultures irriguées (elles ont triplé en vingt ans) en mettant en application la Politique Agricole Commune (la PAC définie par les gouvernements sous l'égide de l'Europe). Les agriculteurs voyaient les aides de la PAC doubler en cultivant du maïs au lieu de blé (1 122 euros à l'hectare au lieu de 644). Et l'aide à la culture irriguée est de 60 % supérieure à l'aide accordée à la culture non irriguée.

Beaucoup d'agriculteurs se sont mis à investir dans de coûteux dispositifs d'irrigation, faisant creuser des « bassines »

(des réservoirs d'eau), installant des canalisations, des rampes, forant des puits pour pomper d'importance la nappe phréatique, ou bien des motopompes pour prélever les cours d'eau. Tout cela au grand dam du voisinage, de différentes associations (de pêcheurs, de riverains, de consommateurs...). Au point que, plus d'une fois, la préfecture et les collectivités locales ont fait mine de mettre quelques limites à cette course à l'eau, sans s'y opposer, en réalité.

Certains agriculteurs non irriguants dénoncent le fait que la PAC a favorisé ceux des agriculteurs qui étaient déjà des irri-

guants – et qui disposaient des revenus les plus élevés donc. Ils pointent le fait que les non-irriguants sont mis en péril.

Comme les cours du maïs sont quand même à la baisse tous les ans – ils ont baissé de 30 % l'an passé – c'est la course à l'agrandissement perpétuel des exploitations et à l'acquisition de toujours plus de matériels (enrouleurs, rampes, etc.) et à l'utilisation de plus d'eau.

L'inévitable poncif, c'est que « L'Europe pousse au crime », comme l'affirme un quotidien local. Mais à y regarder de plus près et à écouter certains exploitants, on trouve des intérêts bien capitalistes. L'existence

d'un lobby des gros exploitants irriguants (la plupart liés à la FDSEA) est réel, mais n'est pas seul en cause.

C'est le Crédit Agricole qui a donné sa bénédiction (et ses prêts bien rentables) à l'équipement des irriguants. Et cette agriculture intensive nécessite des volumes plus importants de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires, fournis par les firmes de l'agro-alimentaire et de la chimie, pour qui pleuvent... les profits.

Cette campagne sur l'eau est d'une hypocrisie... de la plus belle eau.

Correspondant local

• Les grandes fortunes professionnelles de France

Pour eux, ça va, merci !

D'après le magazine *Challenges*, Bernard Arnault, le PDG de LVMH, le groupe de luxe, devient avec 14 milliards d'euros la première fortune professionnelle de France. Il passe devant Liliane de Bettencourt, la patronne de l'Oréal, qui possède tout de même 11,6 milliards d'euros de fortune professionnelle. Dans ce classement, viennent ensuite les Mulliez

(Auchan), Dassault, Pinault (Pinault-Printemps-La Redoute), Peugeot, Bouygues, Michelin, de Wendel (la famille à laquelle appartient le baron Seillière), qui occupent les vingt premières places du classement. On trouve aussi en 233^e position, avec une fortune estimée à 100 millions d'euros, la famille Parisot dont une représentante, Laurence, vient d'être élue à la

présidence du Medef.

Ce sont pourtant ces mêmes patrons, dont la fortune est le fruit du travail de centaines de milliers de salariés, qui prétendent qu'ils sont contraints de maintenir de bas salaires ou de licencier. Ainsi, Michelin envisage encore de supprimer 1500 à 2000 emplois cette année dans un énième plan de restructuration. Il a

déjà annoncé, fin juin, la fermeture de son usine de Poitiers, qui emploie 482 travailleurs. Des menaces pèsent aussi sur ses usines de Troyes et de Bourges.

De même, Arnault a supprimé 6 % des emplois du groupe LVMH l'année dernière et a décidé la fermeture, annoncée pour l'instant comme temporaire, de la

Samaritaine à Paris, laissant les 1500 employés du magasin dans l'incertitude. Pinault, quant à lui, a supprimé 560 emplois sur 5600 en quatre ans à La Redoute.

La seule fortune de Bernard Arnault permettrait pourtant de payer 650 000 travailleurs au smic, charges comprises, pendant une année.

Jean DEROUX

• Sanmina – Châteaudun (Eure-et Loir)

De l'argent public versé à fonds perdus aux patrons

Sanmina est une multinationale américaine spécialisée dans la sous-traitance électronique et la téléphonie. Elle a récupéré en 1999 le montage d'armoires-relais pour la téléphonie sans fil, externalisée par Nortel Networks, une entreprise canadienne dont l'usine à Châteaudun produit des relais radio-téléphones. Pour Nortel, c'était une

façon de ne plus employer directement 85 embauchés et plusieurs dizaines d'intérimaires qui ont ainsi changé de patron... pour finalement être licenciés quatre ans plus tard par Sanmina, quand Nortel a mis fin à son contrat avec Sanmina.

Entre-temps, Sanmina avait fait construire 7 500 m² de locaux sur un terrain proche de l'usine

de Nortel. Après la fermeture de Sanmina, les bâtiments flambant neufs sont restés inoccupés pendant plusieurs années aux frais de la municipalité. L'annonce vient d'être faite qu'une entreprise de la région, la Société Mécanique et de Cintrage emménagerait dans les locaux le mois prochain avec une centaine de salariés. Mais cette même entreprise fermerait

son usine implantée à Sancheville, située à vingt kilomètres de Châteaudun ! Et ceci quelques années après avoir encaissé des aides publiques pour s'y installer.

On voit ainsi comment des patrons empochent des aides publiques en déplaçant des emplois sans en créer aucun et licencient. Tout cela sans rendre aucun compte ni rem-

boursier quoi que ce soit !

Et c'est à la commune de Châteaudun que le maire de Sancheville compte demander des indemnités pour compenser la perte de taxe professionnelle, mais pas aux patrons licenciés et chasseurs de primes.

Correspondant local

• Alma Concept – Région de Sochaux

Un patron contraint de rabattre son caquet

L'usine de plasturgie, Alma Concept (proche de l'usine Peugeot, à Sochaux) fait partie d'un groupe industriel de six usines en France. C'est un sous-traitant de Faurecia, lui-même sous-traitant de PSA-Peugeot-Citroën. Dans cette usine, une trentaine de salariés travaillent en trois équipes, il y a une déléguée du personnel, mais pas de syndicat. Et c'est en voulant sanctionner un ouvrier que le patron d'Alma Concept a fait déborder le vase du mécontentement.

Cet ouvrier, qui travaille depuis 16 ans dans l'usine dans

l'équipe de nuit, s'est retrouvé menacé d'une sanction disciplinaire pour un défaut qualité qu'il aurait commis. Le directeur l'a mis au pied du mur en lui faisant le chantage suivant : soit il acceptait d'être rétrogradé au plus bas de l'échelle avec une perte de 400 euros sur son salaire, soit il était licencié. Il avait un mois pour répondre, faute de quoi, il était censé avoir accepté la sanction ! Le patron, jusque-là, avait certes réussi à déclasser d'autres ouvriers, mais sans jamais toucher à la paie.

Lundi 18 juillet, jour où le

directeur recevait le courrier du refus de la sanction, l'équipe de nuit s'est mise en grève. Le directeur, à force de hurler au téléphone pour exiger du chef qu'il ordonne la reprise du travail, a obtenu que ce dernier se déclare en grève lui aussi ! Et, très vite, le directeur a été contraint de prendre l'engagement que le cas de cet ouvrier sera reconsidéré.

Mais les grévistes ont exigé que le « grand patron » se rende à l'usine pour s'expliquer. Et le directeur du site a alors convoqué, par note de service, les trois équipes pour le 21 juillet à

13 heures, en précisant qu'aucune absence, même pour congés, ne serait tolérée pour la venue du « grand patron » !

Devant les trois équipes réunies, le patron a déclaré qu'il n'était plus question de perte de salaire ni de rétrogradation, que les deux heures de grève seront payées mais, pour ne pas perdre complètement la face, il a quand même sanctionné l'ouvrier de trois jours de mise à pied.

Dans cette usine où il n'y avait pas eu de grève depuis dix ans, les travailleurs se sentent un peu plus forts aujourd'hui.

Correspondant local

• France Télécom – Aubagne (Bouches-du-Rhône)

Un petit déplacement entraîne un grand chamboulement

Cela va faire un mois que la totalité du personnel de l'agence France Télécom d'Aubagne est en grève. L'agence est fermée.

La grève a commencé lorsque l'agence s'est déplacée de quelques dizaines de mètres. La direction en

a profité pour modifier les horaires et diminuer le personnel. Alors qu'ils étaient sept, un départ à la retraite non remplacé les ramènera à six.

Le travail se faisait du mardi au vendredi jusqu'à 18 h 30 et le

samedi matin. Les nouveaux horaires vont jusqu'à 19 heures, samedi compris. En plus, deux élus avec des mandats syndicaux ne seront pas remplacés pendant leurs absences.

Les grévistes demandent des

embauches pour compenser ces nouveaux horaires et un volontariat total pour le travail du samedi. Ils ont, pour l'instant, obtenu quelques promotions et des primes, l'embauche d'un CDI et d'un CDI à temps partiel. La direction s'engage aussi à ne faire appel qu'à des volontaires pour le travail du samedi après-midi, mais elle se montre intransigeante sur une augmentation ou une prime pour une employée ancienne qui touche un petit salaire.

Les grévistes ne veulent pas céder. Ils ont obtenu le soutien de la municipalité qui tient à conserver une agence de France Télécom sur l'artère centrale. Des salariés d'autres entreprises les aident en faisant circuler des pétitions.

Correspondant local

• Danone

Rumeur, rumeur

La rumeur concernant le rachat de Danone par PepsiCo serait donc fautive, puisque le groupe américain a annoncé n'être pas intéressé... pour le moment. Mais depuis le début des rumeurs, le titre de Danone a connu d'importantes fluctuations à la Bourse, augmentant dans un premier temps de plus de 20 %, avant de redescendre, permettant sans doute au passage à quelques-uns d'empocher de grosses plus-values.

Et comme au même moment le groupe annonçait des bénéfices en baisse pour le premier semestre 2005, ce qui aurait dû entraîner une baisse de l'action, une enquête vient d'être ouverte par les autorités boursières. Les rumeurs du début – OPA ou pas OPA – se transforment maintenant en soupçon de manipulation des cours de la part des dirigeants de Danone. Comme quoi celui qui avançait masqué n'était pas forcément le vendeur américain de Pepsicola, mais peut-être le fabricant français de yaourts. À moins que ce ne soient les deux ensemble, ou encore un troisième larron...

À la Bourse c'est comme cela que les capitalistes jouent : entre rumeurs, fausses informations et manipulations, tout est bon pour gagner vite de l'argent. Pendant ce temps, les salariés de Danone ne rient pas à ce jeu. Et demain leur patron, qui a déjà beaucoup licencié, leur dira sûrement que pour ne pas être menacé, il faut encore faire des économies sur leur dos.

B.G.

• Hôpital de Saint-Calais (Sarthe)

Un labo d'analyses transféré, et après ?

À Saint-Calais, petite ville de la Sarthe de quelques milliers d'habitants, le laboratoire d'analyses médicales de l'hôpital vient d'être transféré depuis le mois de juin au Mans.

Selon la préfecture et l'Agence régionale d'hospitalisation, « l'activité de biologie n'est ni supprimée, ni dégradée. Elle est réorganisée... » Et de pré-

texter que les 200 000 euros qui seraient économisés sur le laboratoire pourraient être affectés à de nouveaux projets.

Des promesses bien creuses comparées aux difficultés engendrées par ce transfert. Car le problème est que pour recevoir les résultats d'une analyse du Mans, il faut au minimum deux heures. Or cela est bien

trop long pour les urgences.

Beaucoup pensent qu'à terme, c'est le service des urgences qui est menacé. C'est ce que craint la population de Saint-Calais dont une partie a créé un comité de défense de l'hôpital et lutte contre le départ du laboratoire d'analyses.

Correspondant local

• Alstom-Chantiers de l'Atlantique – Saint-Nazaire

Grève des ouvriers polonais de Kliper

15 ouvriers sont en grève depuis jeudi 21 juillet pour obtenir le paiement de leurs salaires, impayés depuis deux mois.

Ils ont été embauchés en Pologne pour le montage des chemins de câbles électriques à bord d'un paquebot en construction à Saint-Nazaire. Leur employeur direct, Kliper micro-entreprise polonaise, a été recruté par une société française implantée à Saint-Nazaire, la Gestal, elle-même sous-traitante habituelle des Chantiers de l'Atlantique.

Evidemment, comme elle l'avait déjà fait en 2003 pour les travailleurs roumains, grecs, indiens et portugais qui, eux, aussi avaient fait éclater leur colère pour récupérer une partie de leurs salaires, la direction des Chantiers, cette fois encore, fait l'étonnée et joue la vertu indignée et outragée en accusant ses

entreprises sous-traitantes de « pratiques sociales illégales ».

Un mécanisme bien huilé

S'il est patent que le patron de Kliper a des méthodes de « maffieux », la direction des Chantiers n'en porte pas moins la responsabilité de ce qui se passe sur le site. En effet, c'est elle qui choisit et fixe ses conditions aux sous-traitants. Elle sait se montrer très exigeante sur le respect de la qualité, des délais et des coûts de production. Mais rien de tout cela évidemment en ce qui concerne les conditions de travail, de salaires ou de vie des travailleurs.

La grève des ouvriers de Kliper a permis de mettre à nouveau sur la place publique ce qui se passe aux Chantiers de l'Atlantique, filiale du groupe Alstom, qui bénéficie de l'entière complicité des pouvoirs publics et politiques locaux.

Une lutte qui se fait entendre

Les grévistes même s'ils ne sont pas nombreux, avec l'aide des militants de la CGT, ont multiplié les manifestations.

Sur le marché, dimanche dernier, comme chaque jour partout en ville et aux Chantiers, mais aussi à Nantes, leur présence, avec une grande banderole pour réclamer leurs salaires, ne passe pas inaperçue, malgré la période estivale ! Le tract qu'ils distribuent à la population pour expliquer leur situation suscite de nombreuses discussions. À part quelques réflexions xénophobes, les discussions sont solidaires et révoltées contre « tous ces patrons » qui ne pensent qu'à faire de l'argent sur le dos de tous les travailleurs, d'ici ou d'ailleurs !

La lutte des travailleurs polonais a rapidement permis

le paiement par Gestal de 30 % des salaires dûs, à la place du patron polonais qui s'est volatilisé.

Comme cela a déjà été le cas en 2003 pour les Grecs, Indiens, Roumains et Portugais avec chacun de leurs donneurs d'ordres, ces sommes correspondent exactement au montant des créances non encore réglées par la Gestal à Kliper pour les travaux effectués. Gestal et derrière elle les Chantiers de l'Atlantique peuvent ainsi apparaître comme « charita-

bles », sans que cela ne leur coûte en fait un sou de plus. Et cela leur permet aussi de se mettre à l'abri des poursuites judiciaires que la loi française prévoit dans cette situation.

Cela ne doit pas masquer qu'il reste encore 70 % des salaires à récupérer.

Mais cette première victoire partielle permet déjà de répondre aux besoins les plus immédiats et de maintenir un moral élevé. La lutte continue...

Correspondant LO



Les Chantiers de l'Atlantique avaient déjà été dénoncés en 2003 pour des faits similaires lors de la construction du Queen-Mary II.

• Aéroport de Roissy

La sous-traitance contre les salariés et la sécurité

Roissy est le plus grand aéroport du pays (76 000 à 80 000 salariés travaillent sur la zone de l'aéroport). La majorité d'entre eux sont employés par des entreprises de sous-traitance, soit directement pour ADP (Aéroport de Paris), soit pour des compagnies aériennes qui utilisent cet aéroport.

Du fait de ce recours à la sous-traitance, certains des plus anciens salariés, comme les bagagistes ou les agents de piste, ont changé six ou sept fois d'entreprise en cinq-six ans, pour faire le même travail. Par exemple, une grande majorité des bagagistes travaillent aujourd'hui pour Alezia. Hier, les mêmes étaient employés par WFS et avant encore par Aquarelle. Ces trois derniers transferts ont eu lieu sur une période de dix-huit mois. Ceux de WFS se sont retrouvés pour une partie Alezia alors que d'autres devenaient Europe Handling.

Pour eux, ce qui change, c'est la couleur de leur bleu de travail ou la couleur de leur gilet de piste au nom de l'entreprise contractante. Globalement ces salariés, même si leur contrat de travail change d'intitulé, sont tous repris. Mais ils doivent se battre à chaque transfert pour

imposer le maintien de leurs salaires et des conditions de travail.

Dans la sûreté aéroportuaire (environ 3 000 salariés sur Roissy), il n'en est pas tout à fait de même. Les compagnies, ou le donneur d'ordre ADP, lancent, environ tous les trois ans, des appels d'offres. Et ce n'est pas la société qui assure le meilleur service en termes de sûreté (c'est-à-dire de la protection des locaux, des installations et des personnes), mais celle qui propose le coût le plus bas, qui remporte le marché. En ces temps où planent paraît-il des menaces d'attentats terroristes, on ne peut pas dire que ce système soit le plus rassurant pour les passagers. Et dans ce cas-là, les salariés ne sont pas assurés de garder leur emploi : si, à chaque changement d'employeur, la convention collective stipule que 85 % des salariés sont obligatoirement repris, cela signifie que les 15 % qui restent peuvent se retrouver sur le carreau.

Et bien sûr, ce sont ceux qui ne plaisent pas qui feront partie de ces 15 %. C'est pour les patrons l'occasion de prendre une revanche sur ceux qui revendiquent, sur les grévistes, etc. Et cela permet aussi aux

employeurs d'exercer des pressions sur tous les salariés, non seulement lors d'un mouvement de grève, mais aussi par rapport aux arrêts en maladie, aux accidents du travail, voire aux simples retards, etc.

C'est le cas de Sécuritas, entreprise de sûreté qui contrôle les passagers et leurs bagages. Aujourd'hui, cette société vient de perdre son marché avec la compagnie aérienne American Airlines. Sécuritas a dû céder le marché à ICTS. Et American Airlines a déjà listé ceux de Sécuritas qu'elle juge indésirables et qui feront sans doute partie des 15 % non repris.

Ces incertitudes quant à l'avenir n'ont cependant pas empêché cette année des mouvements de grève des personnels de la sûreté. Ils revendiquaient entre autres la reprise de tout le personnel en cas de transfert, ce qui serait bien le minimum. Mais ADP comme les transporteurs aériens ne comprendront visiblement que le jour où les avions resteront cloués au sol.

Correspondant LO

• Usine SA Joël Marie (Calvados)

Le prêt-à-porter, côté coutures

À l'usine SA Joël Marie, près de Caen, les conditions de travail, imposées par le patron du même nom, sont dignes du XIX^e siècle. Sur les trois chaînes de couture, les 70 ouvrières fabriquent des vêtements de prêt-à-porter de luxe pour de grandes marques de haute couture : Hermès, Vuitton, Kenzo, Givenchy, Sonia Rykiel...

Les salaires ne dépassent pas le smic, pas même d'un euro, et les primes sont très rares, une fois tous les 5 ans. Le rythme de travail est pourtant très pénible : huit heures par jour, cinq jours par semaine dans les mois qui suivent la sortie des collections Haute Couture, avec seulement deux pauses de 9 minutes en plus de la pause déjeuner de 45 minutes. Les stations debout ou assise provoquent à la longue des varices ou des oedèmes aux jambes, et les gestes répétitifs des mal de dos et des problèmes arti-

culaires aux coudes et aux mains. Les ouvrières, qualifiées (elles ont quasiment toutes un bac haute couture ou couture industrielle) capables de travailler à tous les travaux sont pourtant cantonnées en permanence au même poste.

Le patron, accompagné de sa femme et de la chef, mène la guerre tous les jours contre les ouvrières. Il a fait afficher à l'entrée le règlement intérieur des usines textiles de 1840, qui exigeait à l'époque obéissance et soumission au patron. Il veut interdire aux ouvrières de se déplacer et de parler. Il ne faudrait s'adresser qu'à l'une des trois contremaîtresses qui subissent elles aussi les pressions. Les ouvrières d'origine maghrébine sont particulièrement visées.

Que le patron se méfie de la colère qui peut exploser, comme il y a une dizaine d'années à l'usine MaryFlo.

Correspondant local

• Charm el-Cheikh

Un carnage qui sert surtout le pouvoir

La série d'attentats qui a, le 23 juillet, ensanglanté Charm el-Cheikh, station balnéaire d'Égypte, faisant des dizaines de morts, ne peut que soulever la réprobation la plus totale et l'indignation. Cela se veut une démonstration que les terroristes peuvent frapper où et quand ils veulent pour tuer des dizaines d'innocents. Charm el-Cheikh, une capitale du tourisme international, n'est-elle pas l'un des sites les mieux protégés d'Égypte ? Non seulement elle a accueilli nombre de conférences internationales dans des hôtels sous haute surveillance mais elle abrite aussi la résidence secondaire du chef de l'État, Hosni Moubarak. Toutes les mesures de protection se sont révélées inopérantes contre des kamikazes prêts à mourir pour commettre de tels attentats.

Pourtant ce n'est pas la première fois que l'Égypte est la cible d'islamistes radicaux. Elle a connu une série d'attentats meurtriers, toujours contre des touristes dans les années 1990. Ils ont culminé en 1997 dans un attentat contre un car de touristes devant le musée du Caire, qui fit 10 morts, puis dans le massacre perpétré à Louxor, qui fit 62 morts dont 58 touristes.

Le pays a été à nouveau frappé de façon spectaculaire en octobre dernier. Des attentats à la voiture piégée contre l'hôtel Hilton de Taba et contre deux camps de vacances avaient tué 34 personnes. La répression très dure qui s'en est suivie (des milliers de personnes arrêtées dont beaucoup torturées) n'a pas protégé le pays contre de nouveaux attentats.

Cette fois-ci encore c'est, comme dans les attentats précédents en Égypte, le tourisme qui



a été visé, l'une des activités économiques majeures du pays. Bien que nombre de grands hôtels appartiennent à des capitaux étrangers, c'est le régime lui-même qui est atteint dans l'une de ses ressources essentielles. Chaque vague d'attentats a détourné, au moins provisoirement, une partie des touristes de cette destination et aujourd'hui à nouveau nombreux sont les touristes qui ont quitté Charm el-Cheikh ou qui ont annulé leurs réservations.

Contrairement aux attentats de Londres qui visaient directement la population locale, ceux-là visent les touristes étrangers, même si cette fois ce sont surtout des Égyptiens qui ont été tués, par hasard semble-t-il. Bien sûr, s'en prendre aux vacanciers étrangers, qui ne peuvent apparaître que comme des riches et des privilégiés aux yeux de la population égyptienne qui doit survivre comme elle peut, c'est peut-être un calcul des terroristes qui peuvent penser que ce sera moins mal vu de la popula-

tion égyptienne pauvre que de massacrer délibérément ceux qui se rendent à leur travail aux heures de pointe. Et puis un site comme Charm el-Cheikh, construit par Moubarak dans le désert à partir de rien grâce à des investissements coûteux, pour le plaisir et le luxe des vacanciers, alors que la population est privée du nécessaire est une véritable provocation pour la fraction – la majorité – extrêmement pauvre de la population. Les auteurs des attentats jouent sur ces sentiments de spoliation pour faire accepter l'odieux. Mais s'ils usent de démagogie envers la population, ils ne représentent pas ses intérêts à court ou à long terme et ils ont autant de mépris pour elle qu'ils en ont pour les touristes qu'ils massacrent. D'ailleurs, comme on vient de le voir, ils sont prêts aussi à risquer de faire de nombreux morts parmi la population elle-même. Et s'ils parvenaient au pouvoir, ce serait pour imposer, à leur tour, par la violence, la dictature des riches sur les pauvres, sans

doute encore plus dure que celle de Moubarak.

Et il n'est même pas sûr que le résultat de l'horrible massacre de samedi dernier ne soit pas de renforcer la position de Moubarak et de lui permettre de se faire réélire plus largement lors des élections présidentielles de septembre prochain. Déjà une manifestation de l'opposition a été annulée et l'un des porte-parole de cette dernière affirme : « *Ce n'est pas le moment d'organiser de nouvelles manifestations, ni même de réclamer la levée de l'état d'urgence.* » Le terrorisme des kamikazes sert de justification à la dictature contre toute la population.

Quelles que soient les idées affirmées de ces groupes religieux extrémistes, ni la dénonciation de la corruption du régime ni celle de sa complaisance vis-à-vis des grandes puissances qu'ils peuvent invoquer ne justifient de telles méthodes.

Dominique CHABLIS

• Famine au Niger

Le capitalisme et sa logique barbare

Cela fait maintenant plus d'un an que le Niger connaît une situation désastreuse. Des représentants de l'ONU ainsi que plusieurs organisations humanitaires ont tenté d'alerter l'opinion publique sans grand résultat.

Le Niger est classé par le programme des Nations unies pour le développement comme l'un des pays les plus pauvres du monde. En 2004, à la sécheresse qui sévit de façon chronique s'est ajoutée une invasion de criquets. La destruction d'une grande partie des récoltes a aggravé la pénurie alimentaire dont souffrent toutes les régions du pays. Le prix du mil (l'ali-

ment de base) aurait été multiplié par cinq depuis octobre 2004.

Depuis des mois, ce sont 3,5 millions de personnes, soit plus du quart de la population du pays, qui sont menacées par la famine, survivant parfois en se nourrissant de feuilles d'arbres ou en fouillant les termitières dans l'espoir de trouver quelques grains de mil. Plusieurs milliers d'enfants seraient déjà morts de faim et, selon le secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires de l'ONU, « *150 000 enfants présentent déjà des signes de malnutrition sévère et mourront s'ils ne reçoivent pas d'aide* » dans les semaines qui viennent.

Tous préconisaient des ventes « à prix modérés »... alors que des millions de paysans concernés sont insolubles.

Il faut dire que dans cette région du monde comme ailleurs, les lois du capitalisme et de son sacro-saint marché passent avant toutes les autres considérations. Selon le président de Médecins sans frontières, les autorités nigériennes ont ainsi refusé de distribuer gratuitement de la nourriture afin de ne pas déstabiliser les cours du mil et de ne pas léser les intérêts des gros commerçants du pays. Cette décision, en vigueur jusqu'en juillet, a d'ailleurs été prise avec l'aval de l'ambassade de France, de l'Union européenne et des Nations unies.

Il aura donc fallu attendre ce mois de juillet pour que les gouvernements des pays occidentaux commencent à débloquer des fonds et que des aides alimentaires – encore très insuffisantes – parviennent aux populations touchées par la famine.

Les gouvernants des pays riches comme ceux des pays pauvres sont plus soucieux des cours mondiaux des céréales que de la survie des populations.

Les gouvernants des pays riches comme ceux des pays pauvres sont plus soucieux des cours mondiaux des céréales que de la survie des populations.

Corinne ANNIAT

• Charter pour les expulsés afghans

Coopération des polices européennes contre les sans-papiers

Des sans-papiers afghans viennent d'être expulsés vers leur pays d'origine, dans un avion charter affrété conjointement par la France et le Royaume-Uni. Début juillet, les ministres de l'Intérieur de cinq pays européens (Allemagne, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni) s'étaient mis d'accord pour regrouper les expulsions d'immigrés clandestins afin de les rendre plus rentables ! Ce charter est le premier exemple de cette « européanisation » en matière d'expulsions.

Les Afghans renvoyés de France sont des réfugiés qui ont vu leur demande de droit d'asile rejetée. De retour dans leur pays, ils risquent leur liberté, peut-être même leur vie. Certains, très jeunes, peut-être même mineurs, devraient pouvoir bénéficier de la protection que la loi, pourtant restrictive, impose. Mais ce n'est pas ce qui préoccupe le ministre de l'Intérieur français (et certainement pas non plus son homologue britannique) qui veut avant tout montrer sa fermeté dans sa lutte contre l'immigration clandestine.

Avec ces charters européens, un nouveau pas est franchi dans l'arbitraire policier. Quand des émigrés expulsés de force voyagent dans des avions de ligne, des passagers sont là pour protester et témoigner, et ils l'ont déjà fait à maintes reprises. De même, des pilotes ont refusé de faire décoller leur appareil. Si les avions sont uniquement remplis d'expulsés, qui pourra témoigner si des brutalités sont commises contre eux ?

L'Union européenne renforcerait les liens entre les peuples, nous vantent ceux qui chantent ses louanges. C'est souhaitable et peut-être vrai pour les pays qui la composent, mais ce nouvel exemple de coopération policière montre que cette Europe devient de plus en plus une forteresse, qui rejette les immigrés venant des pays pauvres.

Marianne LAMIRAL